Image not found or type unknown

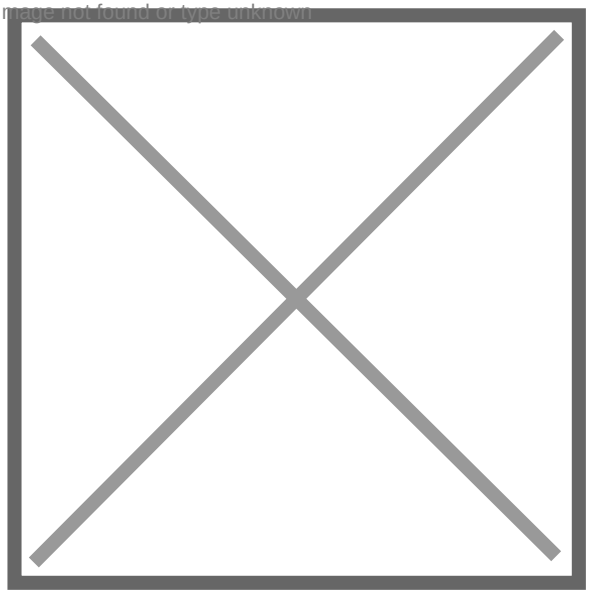

Dégats suite à une effraction

Par **azerty13003**, le **24/04/2013** à **11:27**

Bonjour,
je suis propriétaire d'un studio avec un garage que je loue à une personne.
Cela fait partie d'une copropriété.
Les garages sont au-dessous de l'immeuble, l'accès aux garages se fait via une porte automatique dont seuls les propriétaires ou locataires ont la clé. C'est donc une entrée commune pour tout le monde.
Chaque garage est individuel et fermé aussi par une porte.
Mon locataire s'est fait forcer le garage, d'autres garages ont également été forcés.
La porte de mon garage ne ferme plus.
Qui doit payer les réparations ?
Merci pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **24/04/2013** à **11:33**

Bonjour, c'est à l'assurance de régler les dégâts, faites chacun une déclaration à votre assurance, cordialement

Par **azerty13003**, le **24/04/2013** à **11:49**

A l'assurance de qui ? de la copropriété ? du locataire ? du propriétaire ?
Merci pour votre réponse.

Par **moisse**, le **24/04/2013** à **12:12**

Les portes en question sont privées, donc la copropriété n'intervient pas.
Le propriétaire s'adresse à son assurance P.N.O. et le locataire à sa M.R.H.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés